

PLAN DE PROTECTION COVID-19

Nouveau coronavirus Actualisé au 3.6.2020

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER: 

Suivre impérativement les nouvelles règles :

✓ Test



En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.

✓ Traçage



Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.

✓ Isolement/quarantaine



En cas de test positif : isolement.
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

Pour rappel :

✓ 

Garder ses distances.

✓ 

Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

✓ 

Se laver soigneusement les mains.

✓ 

Éviter les poignées de main.

✓ 

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

✓ 

Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

✓ 

Si possible, continuer de travailler à la maison.

Art. 19c OEF

www.ofsp-coronavirus.ch



Table des matières

PRINCIPE DE BASE	3
1. HYGIÈNE DES MAINS	3
2. GARDER SES DISTANCES	3
COURS ET CLASSES	3
BUREAUX	4
ESCALIERS ET COULOIRS	4
PAUSES.....	4
RECEPTION	5
3. NETTOYAGE.....	5
4. PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITE	6
5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE SITE DE L'ESEDE.....	6
6. SITUATIONS PARTICULIÈRES	7
7. INFORMATION.....	7
8. AUTRES MESURES DE PROTECTION	7
CONCLUSIONS.....	8

PLAN DE PROTECTION COVID-19

PRINCIPE DE BASE

Garder une distance d'un mètre et demi entre les personnes chaque fois que possible et **respecter strictement les mesures d'hygiène** sont les attitudes les plus importantes du point de vue épidémiologique pour prévenir les infections. Elles doivent être considérées comme les mesures de premier choix et être mises en œuvre dans la mesure du possible avant que d'autres mesures ne soient envisagées.

L'**esede** en appelle avant tout à la responsabilité personnelle de chacun. Les personnes qui viennent à l'école se munissent d'un masque de protection personnel à utiliser lorsque la distance n'est pas possible. Des masques de protection sont disponibles à la réception pour les situations imprévisibles. Toutefois, l'institution n'est pas tenue de les mettre à disposition à la demande puisque chacun est tenu d'en disposer dans ses affaires.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes qui viennent, travaillent et se forment à l'esede se nettoient régulièrement les mains.

Les toilettes sont équipées de distributeurs de savon automatiques ainsi que de sèche-mains en papier jetables. Cette solution est à privilégier.

Des vaporisateurs de gel hydroalcoolique sont disposés :

- a) À l'entrée du bâtiment
- b) Dans chaque salle de cours et dans les locaux communs

Des affichettes incitent les personnes à se désinfecter les mains dès leur entrée dans les locaux.

2. GARDER SES DISTANCES

COURS ET CLASSES

Les collaborateurs·trices et les autres personnes gardent une distance de d'un mètre et demi entre eux.

Dans la mesure du possible, les salles de classe sont organisées de manière à permettre de garder une distance de d'un mètre et demi entre chaque personne.

Les chaises sont à replacer derrière les tables, désinfectées par son utilisateur, à l'issue des cours. Il ne faut pas les empiler.

La conception du cours (en particulier le choix des méthodes) sera adaptée de manière à ce que les règles de distance puissent être respectées.

Les changements de salles de classe doivent être réduits au strict minimum.

BUREAUX

La surface et l'organisation des bureaux des responsables de formation (ci-après RF) permettent le respect de la distance d'un mètre et demi. Les RF s'organisent afin de ne pas être présents simultanément à plus de deux par bureau.

Lors de la circulation dans les bureaux des RF, en présence d'autres collègues ou étudiants, ou lorsque le respect des règles de distanciation sont incertaines, il est conseillé de porter un masque.

ESCALIERS ET COULOIRS

Afin de limiter les croisements lors des mouvements de groupe, il convient de limiter autant que possible les montées et descentes : les personnes rejoignent les salles prévues dans les minutes qui précèdent l'activité et les quittent aussitôt que possible.

Un marquage indique les portions d'escalier dédiées au sens de montée et celui de descente

Durant les déplacements, il appartient à chacun d'adopter les mesures sanitaires nécessaires (distanciation, port du masque etc...)

L'utilisation de l'ascenseur doit être limitée, le nombre de personnes par trajet réduit et le port du masque obligatoire.

Les vestiaires, casiers et les garde-robes peuvent être utilisés sous réserve des règles d'hygiène et de distance.

Afin d'éviter les déambulations dans les couloirs (étroits), les horaires des cours et les salles attribuées sont publiés sur le site www.esede.ch, onglet accueil « horaires-Covid» et également sur moodle. Chacun.e en prend connaissance avant de venir à l'école et se rend dans la salle prévue sans délais et sans détours.

Pour toutes les activités, les personnes sont invitées à venir précisément à l'heure prévue à l'école et en repartir aussitôt leur activité terminée, afin de limiter au strict nécessaire leur présence à l'esede.

La même attention et les mesures de distanciation seront de mise sur les trajets vers et depuis l'esede

PAUSES

Pour permettre l'application des mesures de distanciation, les pauses seront échelonnées en fonction des besoins et leur durée réduite à 15 minutes matin et après midi et à 1 heure durant la pause de mi-journée.

Les personnes qui souhaitent fumer sont priées de respecter les consignes de distanciation et éviter les rassemblements sur le périmètre de l'école.

Les locaux seront aérés à chaque pause et au terme de chaque période d'enseignement

L'organisation de l'école doit prioriser l'activité de formation. L'accès aux cafétérias n'est pas possible jusqu'à nouvel avis et nous ne pouvons garantir la mise à disposition de locaux pour les pauses.

Les pauses à l'extérieur du bâtiment seront privilégiées. Les locaux de l'esede peuvent éventuellement être utilisés hors des périodes d'occupation (horaires indiqués). Durant ces moments, chacun est responsable de l'application des mesures de précautions (distance, port du masque, lavage des mains)

Les fours à micro-ondes et les frigos ne sont pas accessibles. Chacun amène un repas qui peut se consommer froid et prend ses accessoires et couverts qu'il emporte lors de son départ : aucune vaisselle ne peut se faire sur place.

L'utilisation du distributeur de jus d'orange est autorisée sous réserve de respecter les règles de protection et notamment la désinfection des surfaces de contact avant et après usage.

RECEPTION

Respecter votre tour dans l'accès à la réception, tenant compte qu'un maximum de deux personnes peuvent s'y trouver simultanément.

Lors des retraits au secrétariat des mallettes MAV ou bacs de liste de classe, les personnes se désinfectent les mains avant de les saisir avec le désinfectant posé sur le desk.

Le retour des travaux par les étudiant·e·s doit être réalisé au moyen d'un bac à la réception prévu à cet effet. Ce bac doit être désinfecté après usage.

3. NETTOYAGE

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

Un spray désinfectant et des papiers sont à disposition dans chaque salle. Attention, il est nécessaire de l'asperger avec le diffuseur puis nettoyer la surface : sprayer la surface diffuse le virus.

Les étudiants et chargés de cours désinfectent leur place en quittant la salle à la fin de chaque cours.

Les portes des salles de cours restent ouvertes en cas de non utilisation.

L'ensemble des "points de contact" (interrupteurs, poignées de porte et de fenêtre, tables, chaises ...) sont régulièrement nettoyés et désinfectés par l'équipe de nettoyage au minimum chaque soir, du lundi au vendredi.

Les sanitaires et lavabos sont régulièrement nettoyés et désinfectés par l'équipe de nettoyage, au minimum chaque soir, du lundi au vendredi.

Les locaux doivent être aérés régulièrement. Les salles de classes doivent être aérées après chaque utilisation. Ceci est de la responsabilité du·de la collaborateur·trice qui l'utilise.

4. PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITE

Les personnes en situation de vulnérabilité appliquent strictement les mesures de précaution (distance, lavage des mains, port du masque, attention lors de manipulation avec les mains, etc...) listées dans ce plan de protection ou recommandées par l'OFSP. Si nécessaire et sur la base d'un certificat médical, elles peuvent être amenées à remplir leurs obligations professionnelles à domicile.

Le cas échéant, à la demande de la personne vulnérable, son ou ses interlocuteurs·trices sont invité·e·s à porter un masque.

Les étudiants en situation de vulnérabilité seront amenés à suspendre leur formation s'il ne leur est pas possible de suivre les cours ou les parties pratiques de la formation. Le délai cadre de la formation sera alors rallongé d'autant.

5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE SITE DE L'ESEDE

L'esede n'autorise pas les collaborateurs·trices, les étudiant·e·s et les chargé·e·s de cours malades à venir dans ses locaux.

Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque d'hygiène et sont priées de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP (www.bag.admin.ch/isolation-et-quarantaine). Par la suite et dans des délais aussi rapides que possible, la personne concernée effectue un www.coronacheck.ch puis selon le résultat se rend dans un lieu de test (filiale rapide) ou contacte son médecin traitant. Cas échéant, il est fortement conseillé d'accepter de subir un test.

Le résultat d'un test positif est transmis automatiquement à l'Office du Médecin cantonal qui prend contact avec la personne concernée pour les mesures à prendre dont les principes sont exposés ici : www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_isolement-domicile_covid19_francais_190320_web.pdf

Une enquête d'entourage démarre et les personnes considérées comme des contacts proches sont mises en quarantaine selon les principes exposés ici : www.hpci.ch/sites/chuv/files/prevention/Depliant_contact_etroit_covid19_francais_200320_web.pdf

Selon les directives cantonales, Seul le médecin cantonal peut estimer qu'une situation doit conduire à des mesures de mise en quarantaine dans l'école.

Si la direction est mise au courant d'une suspicion de cas COVID-19 elle ne peut en aucun cas transmettre quel qu'information que ce soit s'agissant de cette situation, ni aux enseignant·e·s, ni aux étudiants pour des raisons de protection de la sphère privée. La chaîne sanitaire est, à ce stade, la seule à pouvoir donner des indications aux personnes directement concernées.

Les directives cantonales précisent que la direction qui donnerait des informations à des tiers s'expose à des poursuites judiciaires. Par ailleurs, il n'appartient pas à la direction de décider de l'utilité de mettre à l'isolement une personne ou une classe : cette responsabilité incombe à la seule chaîne sanitaire.

6. SITUATIONS PARTICULIÈRES

Afin de respecter la distanciation sociale, la distribution interpersonnelle de documents papier doit être limitée.

Les supports de cours et tous autres documents pédagogiques doivent être déposés sur moodle. Les étudiants sont invités à imprimer les documents à leur domicile de sorte à soulager les sollicitations aux photocopieurs de l'école et les temps d'attente.

Lors du traitement de documents remplis manuellement par des tiers, les utilisateurs·trices doivent impérativement veiller à se désinfecter les mains avant et au terme du traitement au moyen du gel hydroalcoolique mis à disposition et ne pas se toucher le visage

Les listes de présence doivent impérativement être remplies par une seule personne qui, pour cela, procède à un pointage en début de cours.

Les listes de présence doivent être déposées dans le bac spécifique disposé sur la banque d'accueil, qui sera désinfecté par le secrétariat avant et au terme du traitement au moyen du gel hydro alcoolique à disposition.

Les appareils communs (photocopieur, ordinateur, machines à café, etc.) sont désinfectés après utilisation par l'utilisateur·trice. Du produit désinfectant et des chiffons sont à disposition.

7. INFORMATION

Les collaborateurs·trices et les autres personnes (étudiant·e·s, chargé·e·s de cours et expert·e notamment) ont reçu par courriel (PDF) le présent plan de protection.

En cas de symptômes ou de suspicion de contamination, les collaborateur·trice·s et les autres personnes (étudiant·e·s, chargé·e·s de cours et expert·e·s notamment) ont été informé·e·s, par la diffusion du présent plan de protection, qu'ils doivent :

- Renoncer à venir si la situation apparaît hors des locaux de l'esede
- Repartir immédiatement chez eux si la situation apparaît lors de leur présence dans les locaux de l'esede

Les collaborateurs·trices et les autres personnes (étudiant·e·s, chargé·e·s de cours et expert·e·s notamment) sont informés par voie d'affichage des mesures de protection et de distanciation sociale mises en œuvre dans les locaux de l'esede.

8. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Une paroi de séparation en plexiglas a été posée sur la banque d'accueil du secrétariat à des fins de protection des interlocuteurs (mesure de distanciation sociale).

Si les mesures de protection ne peuvent être appliquées de manière raisonnable ou cohérente et que la distance est inférieure à un mètre et demi, s'il survient un cas de COVID- 19, c'est la liste des présences qui fait foi pour la recherche ultérieure des contacts.

Dès que l'événement durant lequel la règle de distance ne peut pas être respectée est terminé (après avoir quitté la salle de cours, début de la pause) la distance prescrite s'applique de nouveau dans toute la mesure du possible.

CONCLUSIONS

Le présent document a été établi sur la base des principes régissant l'enseignement présentiel dans les établissements du degré secondaire II, du degré tertiaire et de la formation continue publiés par le SEFRI, état du 19 juin 2020.

Il a été transmis à tous les collaborateurs permanents, chargés de cours, experts et étudiants de l'esede

Version 4
Lausanne, le 23 juin 2020

annule et remplace la version du : 22 juin 2020

Désinfection du matériel partagé, instructions et recommandations :

Les opérations de désinfection sont menées sous la supervision des enseignants ou collaborateurs des établissements.

L'objectif principal des interventions de désinfection est d'éliminer le virus en agissant par un essuyage humide des points de contact, à l'aide d'une solution désinfectante.

Il s'agit de toutes surfaces horizontales, verticales ou obliques telles que les interrupteurs, poignées de porte, et toutes les surfaces pouvant entrer en contact avec les mains (accoudoirs, pupitres, claviers divers etc.),

il faut éviter la pulvérisation du produit directement sur les surfaces; le produit doit être pulvérisé sur du papier de nettoyage avec lequel il sera appliqué sur les surfaces à désinfecter.

Après l'application, il faut laisser le produit agir jusqu'à évaporation complète.

Pensez à aérer les locaux durant les opérations de désinfection.